



Fracture numérique: évitons une société à deux vitesses!

OPINION



CELINE WEBER
CONSEILLÈRE NATIONALE (VERT'LIBÉRALE/VD)

**Il y a aussi les
conséquences
psychologiques...
Souvent ces personnes
se sentent exclues
de la société**

En Suisse, il n'existe que peu de statistiques sur l'illettrisme numérique, ou fracture numérique. Si les experts estiment que la tendance toucherait une personne sur dix dans notre pays, un récent article du *Temps* indiquait que plus de 30% des personnes interrogées se sentaient démunies pour accomplir des tâches quotidiennes, dans un monde qui se numérise de plus en plus.

Et qu'on ne s'y trompe pas, il n'est pas question ici de jeux numériques ou de réseaux sociaux, mais bien de l'exécution de tâches indispensables, comme l'achat de billets de transport ou l'exécution de tâches administratives. D'ailleurs, la levée de boucliers qui a lieu à chaque fois qu'une société de transport supprime des automates à billets, au motif que les gens peuvent acheter leurs billets avec leur smartphone, illustre bien la problématique.

Quand on parle de fracture numérique, on pense très souvent aux personnes peu formées, aux personnes âgées, ou encore aux personnes souffrant d'un handicap. Il s'agit là sans aucun doute de catégories de personnes particulièrement à risque. Mais si plus de 30% des personnes se déclarent démunies, il est évident non seulement que la problématique touche bien au-delà de ces catégories dites à

risque, mais aussi, qu'il ne s'agit pas d'un épiphénomène.

En outre, à côté du manque de connaissances en tant que tel, il faut aussi mentionner le problème lié à l'accessibilité de certaines technologies. Lorsqu'il faut scanner un code QR pour aller sur un site internet, qui lui-même comprend des renvois sur d'autres sites, cela devient rapidement problématique pour des personnes malvoyantes.

Or les conséquences pour les personnes concernées ne doivent pas être sous-estimées. Il y a d'abord les conséquences purement matérielles ou logistiques, qui compliquent le quotidien, comme le fait de devoir demander à une connaissance d'acheter un billet de train pour soi, ou de payer des factures (à cause d'une méconnaissance de l'utilisation du code QR), plutôt que de pouvoir le faire spontanément soi-même.

Mais il y a aussi les conséquences psychologiques liées au fait que souvent ces personnes se sentent exclues de la société, ou qu'elles ont le sentiment d'être dépendantes, d'être des assistés.

Alors que faire? En avril dernier, le parlement a accepté mon postulat demandant au Conseil fédéral d'une part, d'analyser, à l'aide des cantons, le pourcentage et les catégories de personnes concernées par la fracture numérique, que ce soit au niveau des connaissances, ou de l'accessibilité aux technologies, et, d'autre part, de proposer les types de mesures à mettre en place pour venir en aide à ces personnes.

Certes, en Suisse, la mise à niveau des connaissances relève avant tout de la responsabilité individuelle des personnes. Et ni la Confédération ni les cantons ne sauraient se substituer à cette responsabilité. Ceci étant, la numérisation galopante des procédures, qui envahissent notre quotidien et qui simplifient la vie de nombreuses personnes, ne relève pas d'un choix individuel.

Invoyer dès lors la seule responsabilité individuelle pour laisser 30% des

LE TEMPS

Le Temps
1209 Genève
022 575 80 50
<https://www.letemps.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'118
Parution: 6x/semaine



Page: 2
Surface: 34'339 mm²



Association Lire et Ecrire

Ordre: 1024526
N° de thème: 300.002
Référence: 92351252
Coupure Page: 2/2

personnes qui se sentent démunies se débrouiller par elles-mêmes serait une excuse trop facile pour ne rien faire. Ne pas s'en préoccuper revient à prendre le risque de créer une société à deux vitesses. Il ne s'agit pas d'exiger de la Confédération qu'elle mette en place des cours à tout-va pour expliquer comment fonctionne une plateforme de streaming ou comment poster une vidéo en ligne. Le secteur privé s'en charge très bien et

ne saurait être concurrencé à l'aide de deniers publics.

Il s'agit d'analyser quelles sont les populations concernées par la fracture numérique, et comment on peut leur venir en aide, afin de leur permettre de disposer des connaissances nécessaires pour pouvoir remplir leurs obligations légales, et de ne pas perdre leur indépendance. Car il est de notre devoir de ne pas laisser ces personnes finir au ban de la société! ■